Semaine 9, - Février 2015
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

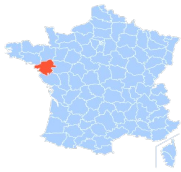

SPECIAL EGALITE PROFESSIONNELLE

PROJET D'ACCORD MINISTÉRIEL

UNE SIGNATURE EXIGEANTE

Les syndicats ont signé en avril 2011 un accord sur l'égalité professionnelle. Mi-2013, un nouveau cycle de réunions s'est déroulé sous l'égide du délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle des ministères économiques et financiers, afin d'élaborer un nouveau projet d'accord pour la période 2015-2017.

L'objectif de ***FO***, tout au long des débats, a été de revendiquer un plan ambitieux intégrant des mesures concrètes, sans être réduit à un catalogue de bonnes intentions ou répétant des études précédemment effectuées.

Pour être entériné, ce projet d'accord doit être signé par les syndicats représentatifs totalisant plus de 50% des voix aux dernières élections professionnelles.

Le Secrétariat Général en a profité pour "mettre une certaine pression" en indiquant que, faute d'accord majoritaire, les mesures 10-12 et 13 (voir ci-dessous) seraient retirées.

FO dénonce ce « chantage à la signature », qui n'est en fait qu'une des dérives de la loi sur la représentativité, combattue dès l'origine par notre organisation.

Le projet d'accord reprend plusieurs propositions formulées par les différentes fédérations, et tout particulièrement celles de ***FO***. Citons notamment :

- La neutralisation des absences liées à la maternité et au congé d'adoption (mesure 5),
- La révision des règles de mobilité géographique liées à une promotion (mesure 6),
- La réservation de 30 nouveaux berceaux (mesure 10),
- L'ouverture d'un débat directionnel sur une charte de gestion du temps, pour celles n'en n'ayant pas encore instauré (mesure 11),
- La création d'une nouvelle autorisation d'absence pour les futurs pères souhaitant accompagner leurs épouses ou compagnes à des examens médicaux obligatoires dans le cadre de la grossesse (mesure 12),
- La réservation de logements pour les situations d'urgence (victimes de violences conjugales) et pour l'assouplissement des règles d'attribution pour les familles monoparentales (mesure 13).

Chapitre novateur :'la lutte contre le harcèlement moral et sexuel et les violences sexistes", est une déclinaison affirmée de ce qui a été signé sur la même thématique par les syndicats de fonctionnaires dans l'accord Fonction Publique. Après consultation de ses instances, ***FO*** signera ce projet d'accord. Certes, il ne reprend pas l'intégralité de nos demandes et revendications, mais il est une nouvelle étape sur le long chemin vers l'égalité professionnelle pour laquelle ***FO*** continuera à œuvrer.

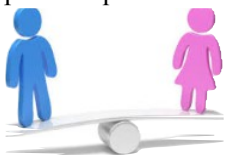

Au-delà d'une signature au niveau ministériel, sa déclinaison au niveau directionnel et l'implication de leurs responsables pour le mettre en œuvre sont posées.

C'est pourquoi, outre le Secrétaire Général de Bercy, ***FO*** demande que les Directeurs Généraux soient également signataires de cet accord. En cas d'accord majoritaire, le comité de suivi permettra de vérifier la bonne application de cet accord à tous les niveaux. ***FO*** en sera un acteur exigeant.

DERNIÈRE MINUTE - DERNIÈRE MINUTE – DERNIÈRE MINUTE

UN COUP DE FREIN BIEN DOMMAGEABLE

Le projet d'accord pour un plan d'action sur l'égalité professionnelle n'a pas rencontré l'approbation des fédérations CGT et Solidaires.

En raison des nouvelles règles de représentativité, auxquelles ***FO*** s'est toujours opposée, ce projet ne sera pas soumis à la signature des fédérations de Bercy, faute d'accord majoritaire.

Conformément au courrier du Secrétaire Général en date du 31 janvier 2015, le ministère s'apprête donc à retirer du plan d'action, les rares et seules mesures au bénéfice direct des agents, à savoir :

- La création de 30 places de crèche,
- L'attribution de 20 logements supplémentaires en foyers meublés pour les familles monoparentales,
- L'engagement de relogement dans la journée pour les agents victimes de violence conjugale,
- La mise en place d'une nouvelle autorisation d'absence pour les agents conjoints d'une femme enceinte, pour se rendre aux trois examens médicaux obligatoires pour le suivi de la grossesse.

C'est un coup de frein sévère à la mise en œuvre d'une politique pour l'égalité professionnelle dans les directions de Bercy.

Il ne pourra que satisfaire les réfractaires à celle-ci, encore bien trop nombreux.

FO a œuvré depuis 18 mois pour améliorer le projet initial du ministère, en acceptant parfois d'intégrer des thématiques présentées par des syndicats aujourd'hui non signataires.

FO estime que cet accroc n'est qu'un obstacle de plus vers le long chemin pour aboutir à une égalité professionnelle dans les directions de Bercy.

Loin d'être découragée, ***FO*** poursuivra son action en étant force de propositions, et en tout premier lieu pour l'égalité dans le déroulement de carrière des femmes et des hommes.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI – J-Luc LE CALVEZ- Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)